

# L'intégration de critères ESG dans la Politique d'Investissement



# L'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement

1

**Communication dans le rapport annuel et sur le site internet,**  
à compter de l'exercice clos au 31/12/2016

2

**Obligations renforcées pour les investisseurs et OPC**  
(total bilan > 500 M€ d'actif) (Art. L533-22-1 du CMF)

3

**Modalités de prise en compte**

- **Pour tous**

- Démarche générale en matière ESG
- Moyens d'information des souscripteurs
- Adhésion éventuelle à une charte ou un code
- Description des procédures d'identification des risques ESG

- **Pour ceux dont bilan > 500 M€**

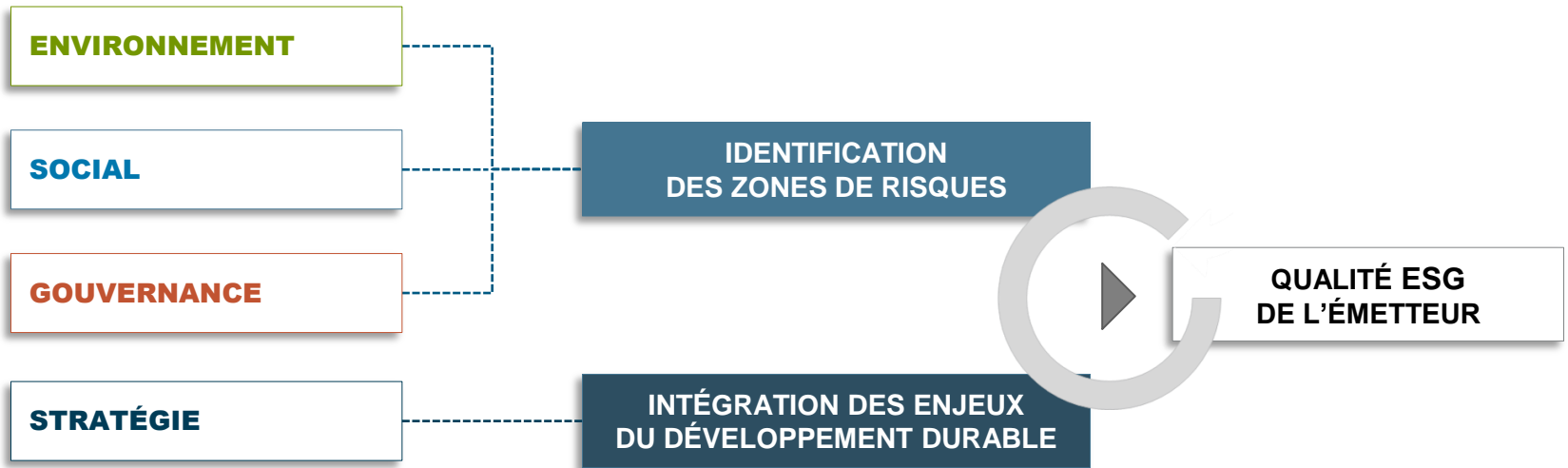
- Méthodologie : choix et nature des critères, informations utilisées, résultats
- Décision d'intégration dans les investissements
- Politique de vote et bilan
- Politique d'engagement et bilan

▶

**Justifier ses choix - « Comply or explain »**

# Philosophie ISR du Groupe OFI

- Les émetteurs intégrant les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme



- Caractéristiques de notre méthodologie d'analyse
  1. Une analyse centrée sur **les enjeux clés**
  2. Un poids significatif et constant pour **la gouvernance**
  3. Une analyse **des intentions** et **des résultats**

# Réponses du Groupe OFI à cette nouvelle obligation

---



## Des solutions d'investissement

- En 2015, 4<sup>ème</sup> SGP ISR française (classement Novethic)
- Une large gamme de fonds ISR : 2/3 des encours du Groupe OFI
- Des solutions d'investissement « Bas carbone »



## Des dispositifs d'information complets

- La notation ESG des émetteurs en portefeuille
- Le positionnement du fonds par rapport à son univers
- L'empreinte carbone des émetteurs
- Une analyse des Risques et Opportunités dans le cadre de l'article 173 de la loi TEE



## Des services d'accompagnement sur-mesure

- Des formations individuelles ou collectives
- Un accompagnement dans l'élaboration d'un référentiel ISR, d'une politique de vote et d'engagement
- Des reportings ISR évaluant les critères ESG d'un portefeuille ou d'une sélection de valeurs

## DOCUMENT D'INFORMATION NON CONTRACTUEL

Le présent document ne vise que les :

- clients professionnels au sens de l'article D. 533-11 du Code monétaire et financier ;
- les conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) ;
- les conseillers en investissements financiers (CIF) au sens de l'article L. 541-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Il n'est pas destiné à être remis à des clients non professionnels ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient avoir une quelconque valeur contractuelle.

Seuls le prospectus complet de l'OPCVM et ses derniers états financiers font foi.

Avant d'envisager toute souscription, il est recommandé de lire attentivement le plus récent prospectus et de consulter le dernier rapport financier publié par l'OPCVM, disponibles sur simple demande auprès d'OFI Asset Management 22 rue Vernier – 75017 Paris ou des entités qui commercialisent l'OPCVM.

Aucune exploitation commerciale même partielle des données qui y sont présentées ne pourra être effectuée sans l'accord préalable d'OFI Asset Management ou de ses filiales.

OFI Asset Management et ses sociétés filiales déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. La société de gestion ne saurait en conséquence être tenue pour responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions d'OPCVM dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

**OFI ASSET MANAGEMENT** - 22 RUE VERNIER 75017 PARIS - TÉL. : + 33 (0) 1 40 68 17 17 - [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)